

## **Articles du ministère des droits des femmes sur la MIPROF**

### **1/ Ministère des droits des femmes, « La Ministre fixe les objectifs de la MIPROF, mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences », 19 avril 2013**

**Lien :** <http://femmes.gouv.fr/la-ministre-fixe-les-objectifs-de-la-miprof/>

Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du Gouvernement, a fixé ce matin les objectifs de la nouvelle mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

La MIPROF est chargée d'élaborer pour le mois d'octobre prochain un plan gouvernemental de lutte contre la traite des êtres humains, en écho aux recommandations du GRETA (Conseil de l'Europe). Ce travail est attendu par les associations et par les partenaires étrangers de la France. Il sera mené en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

La MIPROF est également chargée de préparer avec le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, un nouveau plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, aux priorités plus lisibles pour les acteurs qu'il engage, et aux effets plus concrets dans tous les territoires.

Avec les administrations de l'Etat, elle a déjà engagé les travaux pour l'extension du téléphone grand danger et la réalisation d'un plan de formation des professionnels concernés par les violences faites aux femmes.

Ces chantiers appellent une mobilisation interministérielle et au-delà avec les partenaires associatifs et territoriaux. La création de la MIPROF, équipe d'experts de haut niveau issus des différentes administrations concernées, marque un changement de rythme et de méthode. Sa création a été inspirée par les bonnes pratiques locales. A l'intersection des administrations centrales et des acteurs de terrain, le travail de la MIPROF reposera sur la transversalité et le partenariat, pour que les chantiers portés rayonnent dans chacune des administrations et sur l'ensemble du territoire de la République.

### **2/ Ministère des droits des femmes, « Lutte contre les violences faites aux femmes, notre action », 3 mars 2013**

**Lien :** <http://femmes.gouv.fr/lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-notre-action/#more-6163>

A l'heure où la ministre s'apprête, ces 4 et 5 mars, à défendre à l'ONU des droits plus importants pour les femmes dans le monde et notamment une meilleure protection pour celles qui sont victimes de violences, tour d'horizon de ce que nous avons fait progresser en France depuis le 15 mai dernier sur ce sujet qui est une priorité.

Le ministère des droits des femmes a fait de la lutte contre toutes les violences faites aux femmes une priorité. Ces violences s'inscrivent dans un continuum, qui trouve sa source dans les stéréotypes de genre et qui se prolonge jusqu'aux crimes sexuels et aux meurtres conjugaux. Face aux violences, nous déployons une réponse globale dont les principes ont été arrêtés lors du comité interministériel aux droits des femmes du 30 novembre 2012 et qui se met en œuvre depuis 2012, au plan institutionnel, par des textes, mais aussi par des réalisations concrètes.

Les objectifs sont clarifiés : prévenir les violences par la sensibilisation et l'éducation ; améliorer le premier accueil et renforcer la protection des femmes ; prendre en charge les auteurs et prévenir la récurrence ; accompagner les victimes ; lutter contre les mariages forcés et la polygamie.

Quelques exemples des actions déjà engagées illustrent notre engagement pour lutter sans relâche contre les violences faites aux femmes.

### Un Objectif Politique à part entière : La Création d'une Mission Interministérielle Spécialisée

Le Conseil des ministres du 3 janvier a décidé de la création d'une mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Cette mission s'inspire de la réussite de l'observatoire des violences créé par le conseil général de Seine-Saint-Denis pour lui donner une dimension nationale et une vocation opérationnelle.

Cette Mission interministérielle aura une fonction d'observatoire nationale des violences faites aux femmes, pour mieux comprendre les violences faites aux femmes. Cet observatoire sera nourri par la grande enquête VIRAGE, engagée avec le soutien du ministère, et par les appels à projets de l'Agence nationale de la recherche, qui prendront en compte la question des violences faites aux femmes (mars 2013). La réforme des instruments statistiques des ministères de l'Intérieur et de la Justice permettront également d'obtenir des chiffres utiles en la matière.

Cette mission aura aussi un rôle d'animation, d'évaluation et de mise en réseau des politiques locales de lutte contre les violences. Pour progresser en matière de prévention et de protection des femmes contre les violences, nous nous donnons avec cette Mission les moyens d'identifier et de généraliser plus vite les bonnes pratiques, de créer des formations pour les professionnels, de mieux structurer les coopérations entre forces de sécurité, parquet et services sociaux des communes et surtout de départements.

La création de cette mission est aussi une réponse à l'engagement qu'avait pris la France en 2008 – et non satisfait jusqu'à lors – de créer une structure de coordination nationale de la lutte contre la traite des êtres humains. Beaucoup est à faire en cette matière : suivi des engagements internationaux de la France ; transposition de la directive européenne d'avril 2011 ; reprise d'un plan d'action gouvernemental établi en 2011 mais qui n'a jamais vraiment connu de mise en œuvre. Dans les deux cas, violences faites aux femmes, lutte contre la traite des êtres humains, c'est d'une impulsion interministérielle dont nous avons besoin. C'est l'objectif majeur de cette mission.

#### Lutte Contre Les Stéréotypes

...

#### Violences Conjugales

...

#### Téléphone Grand Danger

...

#### Harcèlement Sexuel

...

#### Prostitution

Le ministère des droits des femmes soutient la démarche engagée par la délégation des droits des femmes de l'Assemblée nationale, depuis la résolution adoptée à l'unanimité de l'Assemblée nationale le 6 décembre 2011, réaffirmant la position abolitionniste de la France. Le travail des parlementaires se poursuit, avec le soutien du ministère.

L'Inspection générale des affaires sociales a remis à la ministre des droits des femmes un rapport sur les enjeux sanitaires de la prostitution en décembre 2012. Une étude consacrée à la prostitution étudiante est également financée par le ministère.

Mariages Forcés, Mutilations Sexuelles, Polygamie

...

### **3/ Ministère des droits des femmes, « Lancement de la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences », 10 janvier 2013**

**Lien :** <http://femmes.gouv.fr/le-gouvernement-se-dote-de-nouveaux-moyens-pour-la-protection-des-femmes-victimes-de-violences/>

Le ministre de l'Intérieur et la ministre des Droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, ont rencontré ce jeudi 10 janvier des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes au commissariat d'Ermont (95). Ce déplacement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des décisions prises par le comité interministériel des droits des femmes le 30 novembre 2012. Un plan global pour la protection des femmes victimes de violence a alors été arrêté.

Les ministres ont souligné l'importance de la prise en charge des victimes, dès la première alerte, et des partenariats noués avec les associations d'aide aux victimes. Le recrutement d'intervenants sociaux en commissariat et en brigade de gendarmerie sera facilité, dans le cadre du fond interministériel de prévention de la délinquance.

La ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, a en particulier présenté les objectifs et les moyens de la nouvelle mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

Décidée lors du Comité interministériel aux droits des femmes le 30 novembre 2012, la création de la MIPROF a fait l'objet d'un décret présenté au Conseil des ministres le 3 janvier dernier. Ernestine Ronai, responsable de l'Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis, a été chargée par la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, de contribuer à la mise en œuvre de ses objectifs.

Les données sur les violences faites aux femmes sont aujourd'hui insuffisantes, parce que les outils statistiques ne sont pas optimisés et parce que les enquêtes nécessaires n'ont pas été commandées. La MIPROF assurera le recueil, l'analyse et la restitution des données utiles.

Pour que des partenariats se nouent entre les associations, les collectivités territoriales et l'Etat au plus près du terrain, en partant des besoins des victimes, la MIPROF animera, encouragera et développera les initiatives locales et les bonnes pratiques. Les conventions avec les départements pour améliorer l'accueil des victimes, ou les téléphones portables pour les femmes en très grand danger, en sont de bons exemples.

La MIPROF sera enfin chargée de définir et de coordonner la mise en œuvre de plan de lutte contre la traite des êtres humains.

Elle travaillera avec l'ensemble des organismes, collectivités, associations concernées. Elle sera chargée de mobiliser toutes les administrations, sur l'ensemble du territoire de la République, contre les violences faites aux femmes et contre la traite des êtres humains. Elle sera composée de six experts aux profils complémentaires, issus des différents ministères concernés.